

**Rôle de la séance publique du 22/05/2023 à 09h30**

**Président** : Monsieur COIFFET  
**Assesseurs** : Madame GELARD et Monsieur CATROUX  
**Greffière** : Madame BONNIEU

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme MALINGUE****01) N° 2300383 RAPPORTEUR : M. COIFFET**

Demandeur PREFECTURE D'ILLE-ET- VILAINE

Défendeur Mme V Sharareh

Me BERTHET-LE FLOCH

Requête du préfet d'Ille-et-Vilaine contre le jugement n° 2300383 du 24/01/2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé son arrêté du 02/01/2023 portant transfert vers les autorités danoises de Mme V Sharareh.

**02) N° 2100991 RAPPORTEURE : Mme GELARD**

Demandeur Mme B Martine

SCP G. THOUVENIN, O.  
COUDRAY ET M. GREVY

Défendeur MINISTERE DES ARMEES

Requête de Mme Martine B contre le jugement n° 1902757 du 10/02/2021 rendu par le tribunal administratif de Rennes en tant qu'il a rejeté sa demande tendant à l'indemnisation de ses préjudices financiers qu'elle estime avoir subi lors de l'attribution de la prime de fonction et de résultats et de l'indemnité de fonctions, de suggestions et d'expertise, du supplément de pension résultant de la nouvelle bonification indiciaire, de son préjudice moral et de son préjudice relatif à son déroulement de carrière pour un total de 61 973,35 euros.

**03) N° 2101696 RAPPORTEURE : Mme GELARD**

Demandeur Mme U Marie Hélène

SCP MICHEL LEDOUX ET  
ASSOCIES

Défendeur MINISTERE DES ARMEES

Requête de Mme Marie-Hélène U contre le jugement n° 1905726 rendu par le tribunal administratif de Rennes le 26/04/2021 en tant qu'il rejette sa demande et confirme la décision rendue le 20 juin 2017 par le ministre de la défense lui refusant le versement de la pension de veuve à la suite du décès de son mari, M. Jean-Paul U, d'une pathologie occasionnée par l'inhalation de poussières d'amiante au sein de la Marine nationale.

**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme MALINGUE**

---

**04) N° 2101701 RAPPORTEURE : Mme GELARD**

---

Demandeur Mme H Josette

SCP MICHEL LEDOUX ET ASSOCIES

Défendeur MINISTERE DES ARMEES

Requête de Mme Josette H contre le jugement n° 1905626 du 26/04/2021 rendu par le tribunal administratif de Rennes en tant qu'il a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 18/10/2016 par laquelle le ministre de la défense a renouvelé sa pension militaire d'invalidité en évaluant l'infirmité de son mari décédé seulement au taux de 65%.

---

**05) N° 2300175 RAPPORTEURE : Mme GELARD**

---

Demandeur M. T Yves-Bertrand

Me GUILBAUD

Défendeur PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

M. T Yves Bertrand demande à la cour : 1°) d'annuler le jugement n° 2215163 du 07/12/2022 rendu par le tribunal administratif de Nantes ; 2°) d'annuler l'arrêté du 07/11/2022 pris par le préfet de Maine-et-Loire portant transfert vers les autorités italiennes ; 3°) d'enjoindre au préfet de Maine-et-Loire, à titre principal, de prendre en charge sa demande d'asile et lui remettre une attestation de demande d'asile en procédure normale et à titre subsidiaire, de réexaminer sa situation dans un délai de sept jours à compter du jugement à intervenir; 4°) de mettre à la charge de l'Etat la somme de 1700 euros à verser à son conseil sur le fondement des dispositions des articles L.761-1 du CJA et 37 de la loi du 10/07/1991, à charge pour lui de renoncer à la part contributive de l'Etat au titre de l'aide juridique.

---

**06) N° 2300181 RAPPORTEURE : Mme GELARD**

---

Demandeur Mme K Adama

Me NERAUDAU

Défendeur PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Mme K Adama demande à la cour : 1°) d'annuler le jugement n° 2214296 du 01/12/2022 rendu par le tribunal administratif de Nantes ; 2°) d'annuler l'arrêté du 12/10/2022 pris par le Préfet de Maine-et-Loire portant transfert vers les autorités espagnoles ; 3°) d'enjoindre au Préfet de Maine-et-Loire, à titre principal, de lui remettre une attestation de demande d'asile en procédure normale et, à titre subsidiaire, de réexaminer sa situation dans les meilleurs délais ; 4°) de mettre à la charge de l'Etat, la somme de 2000 euros à verser à son conseil sur le fondement des dispositions des articles L-761-1 du CJA et 37 de la loi du 10/07/1991.

---

**07) N° 2300429 RAPPORTEURE : Mme GELARD**

---

Demandeur Mme S Bintou

Me PERROT

Défendeur PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Mme S Bintou demande à la cour : 1°) d'annuler le jugement n° 2215309 du 07/12/2022 rendu par le tribunal administratif de Nantes ; 2°) d'annuler l'arrêté du 20/10/2022 pris par le préfet de Maine-et-Loire portant transfert aux autorités italiennes ; 3°) d'enjoindre au préfet de Maine-et-Loire, à titre principal, de lui remettre une attestation de demande d'asile en procédure normale dans le délai de 7 jours à compter de la date du jugement à intervenir et, à titre subsidiaire, de réexaminer sa situation dans les meilleurs délais ; 4°) de mettre à la charge de l'Etat la somme de 1200 euros à verser à son conseil sur le fondement des dispositions des articles L.761-1 du CJA et 37 de la loi du 10/07/1991.